

Chères Bouchinoises, Chers Bouchinois, Chers amis,

Suite à la loi d'état d'urgence sanitaire promulguée par le Président de la République et à l'intervention du Premier ministre qui entraîne de nouvelles mesures, nous avons reçu le détail par voie préfectorale.

En voici les grandes lignes et, par la même occasion, les nouvelles mesures municipales et autres rappels d'informations :

Directives nationales :

- Par **Décret du 13 mars 2020** : Toute collectivité, personne morale, publique ou privée, est tenue de restituer, sous peine de réquisition, tous ces stocks de masques de protection sanitaire aux établissements de santé. Ces masques (FFP2 ou chirurgicaux), d'une durée d'efficacité de 4 heures, sont indispensables pour le personnel soignant, directement confronté aux patients atteints du Coronavirus (COVID19).

Suite à la découverte du stock de masques dans le grenier de la mairie issu des directives gouvernementales de 2009, auprès des collectivités, contre la grippe H1N1, nous avons respecté ce décret en les livrant aux hôpitaux de notre secteur, mais également sur Bouchain à hauteur de plus de 8000 masques, répartis entre notre crèche, notre EHPAD, nos pompiers et nos deux pharmacies.... Celles-ci ayant pour consigne Nationale de les redistribuer aux personnels de santé : médecins, infirmières, aides-soignantes... et aux patients ayant une ordonnance.

- La **loi d'État d'urgence sanitaire** a été promulguée par le Président de la République ce 23 mars 2020. Celle-ci reprend les mesures ci-dessus évoquées.

- Pour les traitements chroniques (hypertension, etc.), lorsqu'une ordonnance est expirée, les pharmacies peuvent, à titre exceptionnel, les renouveler pour une durée maximale d'un mois.

- La vente de paracétamol est, en l'absence d'ordonnance, limitée à deux boîtes pour les patients présentant des symptômes (douleurs et ou fièvre, etc.) et une boîte dans les autres cas.

- Le prix de vente de gel hydro-alcoolique est, jusqu'au 31 mai 2020, strictement réglementé.

- Afin d'en assurer la disponibilité et l'accès prioritaire aux professionnels de santé, les stocks de masques de protection sont réquisitionnés.

- Les mesures d'hygiène et de distanciation dites « barrières » définies au niveau national, doivent être observées en tous lieux et en toutes circonstances.

- L'interdiction de toute personne en dehors de son domicile est confirmée en dehors des cas spécifiques (voir attestation de déplacement dérogatoire).

- La tenue des marchés, quel qu'en soit l'objet, est interdite dans les communes ayant des commerces alimentaires.

- Les parcs, jardins publics et plaines de jeux sont interdits au public.

- Par arrêté du Préfet du Nord, tous les canaux, barrages, écluses, chemins de halage et berges, quel que soit le propriétaire, public ou privé, ainsi que les forêts domaniales, sont interdits au public.

- Afin de renforcer les structures assurant des missions prioritaires, le gouvernement met en place le dispositif de la **réserve civique** pour toute personne âgée de 18 à 70 ans. Pour tout renseignement : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

Mesures municipales et partenariales :

- Nous avons déposé à l'ensemble des commerçants Bouchinois ayant autorisation d'ouverture, plusieurs nouveaux formulaires de l'attestation de déplacement dérogatoire ainsi que des copies de ce courrier.

- Des appels téléphoniques auprès des personnes âgées inscrites au plan climat ont été effectués par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

N'hésitez pas à vous inscrire en mairie au 03 27 21 71 21 si vous n'êtes pas sur la liste.

- La mairie assure un accueil téléphonique renforcé du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 14h à 17h15 (Accueil mairie : 03 27 21 71 21). Conformément à la réglementation, elle n'est ouverte, sur rendez-vous, que dans le cadre des urgences liées à l'état civil (*naissances, décès*).

En dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez contacter l'adjoint de permanence au : 06 32 28 06 84.

Le site de la ville est également régulièrement alimenté en informations sur le sujet.

- Conformément à notre engagement, nous mettons en place un service de collecte des déchets verts centralisé sur Bouchain (lieu à déterminer). Aussi, et au regard des mesures de confinement qui limitent les déplacements, nous avons décidé de procéder au ramassage des déchets verts, exceptionnellement à votre domicile (*tonte de pelouse, feuilles, fleurs, petites plantes, taille d'arbustes. Aucun autre déchet ne peut être accepté*). Le dépôt ne doit en aucun cas gêner la circulation.

Cette collecte sera effectuée par la société Cachera, suivant une convention passée avec elle, devant votre domicile le jeudi 09 avril tôt le matin, de préférence dans des sacs-poubelles à déposer devant chez vous le 07 ou le 08 avril.

- Les magasins d'alimentation, boucheries, rôtisserie, fruits et légumes, boulangeries, supermarchés restent ouverts.

- La maison de la presse est ouverte le matin.

- La situation de confinement pouvant générer beaucoup d'anxiété, la municipalité a établi un partenariat avec des professionnels afin de vous proposer un suivi psychologique thérapeutique et un coaching personnel à distance et gratuit.

Vous souhaitez être accompagné dans des domaines tels que la gestion des émotions chez les enfants ? La gestion du stress ? La peur de la maladie ? La sensation d'emprisonnement, de solitude ou d'isolement ? Vous souhaitez obtenir des méthodes et techniques de gestion du temps, de l'espace, des conflits ?

N'hésitez pas à contacter Madame KUIL Estelle, psychologue comportementaliste spécialisée en victimologie/gestion de situation de crise et Monsieur OSIADACZ Guillaume, éducateur sportif/accompagnateur de performance via ces adresses mails : estellekuil@gmail.com ou gooncoaching@gmail.com

- À titre exceptionnel et afin de respecter les règles de prévention (notamment en termes de respect des espaces entre donateurs) et en concertation avec l'association des donneurs de sang, le **don du sang** aura lieu le vendredi 03 avril, de 14h à 19h, à la salle des sports Vauban.

Rappel d'informations :

Contacts d'urgence :

Voici les numéros de téléphone et le site internet pouvant apporter des réponses à vos questions :

- Cellule d'information du public des Hauts-De-France 03 20 30 58 00 de 09h à 19h
- Informations générales : 0800 130 000 24h/24
- Ces numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit être réservé uniquement aux urgences.
- Vous pouvez aussi vous informer sur l'évolution en allant sur le site : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Les mesures de confinement limitant les déplacements de nos agents, ce courrier est accessible sur le site de la ville : www.bouchain.fr

Il sera également déposé dans tous les commerces ouverts de Bouchain, accompagné des nouvelles attestations de déplacement dérogatoire.

Je ne manquerais pas de revenir vers vous pour un prochain point de situation.

Enfin, je tiens à saluer l'ensemble du personnel soignant « soldats de la première ligne », exposés au quotidien auprès des patients. Comme tous les Français, je suis admiratif de leur courage et de leur professionnalisme et ce, malgré un manque de moyens patent qui n'arrange rien à la durée de cette crise sanitaire. Visiblement, les premiers nouveaux masques produits arriveront enfin lundi.

Bien cordialement,

**Ludovic ZIENTEK ;
Maire de Bouchain.**